



Congé sans solde demandé par mon employeur. en a-t-il le droit?

Par **DelKa**, le **16/12/2009** à **17:23**

Bonjour,rrnrnJe travaille dans une agence immobilière. Le 3 décembre par mail, j'apprends par mon employeur la fermeture de l'agence pendant les fêtes du 23 décembre au soir au 04 janvier au matin. Je suis actuellement en arrêt maladie laryngite et aphone , dixit mon patron, je ne lui suis d'aucune utilité sans ma voix.rnrnJe reçois aujourd'hui un nouveau mail me disant que concernant la fermeture prévue de l'agence du 24 décembre inclus au soir jusqu'au 4 janvier 2010 au matin, ces congés devront être pris "sans solde".J'ai pris 6 jours par anticipation en Août dernier. rnrnUne autre prise de congé anticipé ne serait pas raisonnable. Par recommandé, je lui ai envoyé un courrier en lui disant qu' ayant encore 6 jours de congés à prendre je souhaiterais pour éviter une perte de salaire conséquente pouvoir enbénéficier pendant cette fermeture.rnrnEst ce que mon employeur a le droit d'exiger ces congés sans solde ???rnrnMerci de votre réponse.rnrnDelphine